

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 Département des HAUTES-PYRENEES  
 du CONSEIL MUNICIPAL  
 de la commune de SOUYEAUX

Nombre de Membres

Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUYEAUX, légalement convoqué le vingt et un septembre s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Etaient présents : LACOSTE Pierre, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, LAPEYRE Laurent, LESTRADE Nicolas, DUPUY Jean-François, LAMON Monique, DUCASSE Jérôme,

Absents représentés :

Absents excusés : GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle,

Secrétaire de séance : ADER Patrick,

2023 - 017

**Objet : Proposition d'assiette de coupe de bois – Exercice 2024**

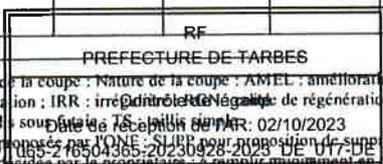
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette de l'année 2024 des coupes présentées ci-après ;
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-après ;
3. Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

**Etat d'assiette 2024 – Forêt Communale Souyeaux**

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF 2	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité 3	Destination des bois			Mode de commercialisation prévisionnel 4	
								Vente	Délivrance (affouages)	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
12 u	A2	140	2.34	OUI	2022	2024	Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



<sup>1</sup> Nature de la coupe : Nature de la coupe : AMEL : amélioration ; AS : coupe sanitaire ; EM : coupe d'emprise ; E : éclaircie (E1, E2, E3...) ; EMC : ouverture cloisonnement d'exploitation ; IRR : irrégularité ; RE : régénération ensemencement ; RS : régénération secondaire ; RD : régénération définitive ; RA : coupe rase ;  
 SF : Taille soumise à l'assiette ;  
<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SLRP pour proposition de suppression de la coupe.  
<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF.  
<sup>4</sup> Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

POUR INFORMATION			Parcelles
Motif des coupes proposées en AJOUT, REPORT ou SUPPRESSION par l'ONF			
<input type="checkbox"/>	ONF-CE	Condition technique d'exploitabilité et de desserte	
<input type="checkbox"/>	ONF-SA	Conséquence de chablis et dépérissement	
<input type="checkbox"/>	ONF-EM	Emprise d'équipement, sécurité	
<input type="checkbox"/>	ONF-EE	Enjeu environnemental, paysager ou social	
<input type="checkbox"/>	ONF-SC	Etat sylvo-cynégétique	
<input type="checkbox"/>	ONF-AR	Raison Sylvicole - Acquisition du renouvellement	
<input type="checkbox"/>	ONF-CR	Raison sylvicole - Compression non terminée	
<input type="checkbox"/>	ONF-CF	Raison sylvicole - Niveau de capital forestier	
<input type="checkbox"/>	ONF-RC	Raison commerciale	
<input type="checkbox"/>	ONF-RE	Retard d'exploitation	
<input type="checkbox"/>	ONF-TA	Transition d'aménagement	

Justification en cas de décision du propriétaire de REPORTER ou SUPPRIMER une coupe (cf article L 214-5 du CF)			Parcelles
<input type="checkbox"/>	PR-AC	Affouage, cessions	
<input type="checkbox"/>	PR-CU	Conflit d'usage	
<input type="checkbox"/>	PR-DE	Desserte	
<input type="checkbox"/>	PR-FO	Foncier	
<input type="checkbox"/>	PR-RI	Raison financière	
<input type="checkbox"/>	PR-UR	Urgence	
<input type="checkbox"/>	PR-AU	Autre cas de figure (à préciser) :	

**Mode de délivrance des Bois d'affouages [à utiliser le cas échéant, sinon à supprimer]**

Délivrance des bois après façonnage

Délivrance des bois sur pied

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS SOLVABLES de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- DUCASSE Jérôme
- ADER Patrick
- DUPUY Jean-François

**Ventes de bois aux particuliers [à utiliser le cas échéant, sinon à supprimer]**

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

**Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

**Monsieur le Maire ou son représentant assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n° 12\_u**

Le Maire  
Pierre LACOSTE

RF PREFECTURE DE TARBES
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/10/2023 065-216504365-20230928-2023_DE_017-DE

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification le :

